

# CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé incomplet le 11 Juin 2024
<b>Par :</b> Monsieur Ibrahim FEHRIC <b>Demeurant à :</b> 17 Impasse de la Colchique 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Pose de panneaux photovoltaïques <b>Sur un terrain sis à :</b> 17 Impasse de la Colchique Cadastré : 44 0438

référence dossier
N° DP 068 376 24 J 0123

**Destinations : Habitation**

Monsieur,

Vous avez déposé le 11/06/2024 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Par lettre notifiée le 24/06/2024 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP01. Fournir un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]
- DP02. Fournir un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]
- DP04. Fournir un plan des façades et toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]
- DP05. Fournir une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]
- DP07. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]
- DP08. Fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du **24/09/2024**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 04 OCT. 2024

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

